



Journées d'information et d'échanges « Le District Européen et son contexte national et communautaire »

4 et 5 novembre 2004

Chamonix





Atelier 2 : La démarche « Eurodistrict »





L'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau

Philippe FISCHER,
Communauté Urbaine de Strasbourg





Eurodistrict Strasbourg- Ortenau

L'origine du projet



**Années 50: Conseil de l'Europe et
extraterritorialité**

**1988: District européen par accord franco-
allemand gouvernemental**

**1989: Rapport Villain et approche pragmatique
fondée sur la coopération thématique**

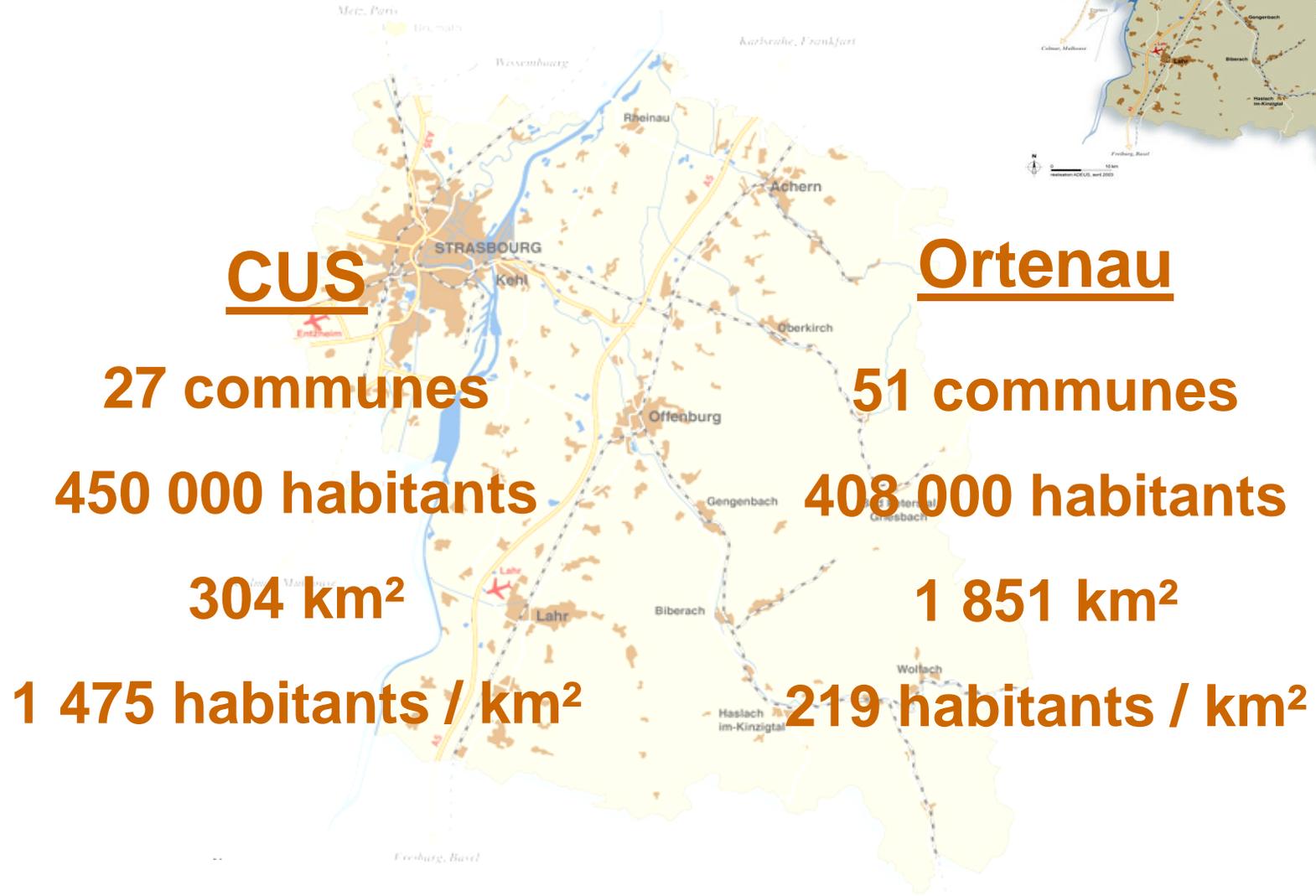
L'origine du projet



22 janvier 2003: Déclaration commune franco-allemande (Chirac-Schröder)

« Nous soutenons la création d'un Eurodistrict Strasbourg-Kehl, bien desservi, ayant vocation à explorer de nouvelles formes de coopération et à accueillir des institutions européennes, et appelons à la mise en place d'autres Eurodistricts »

Le périmètre du projet: CUS et Ortenau

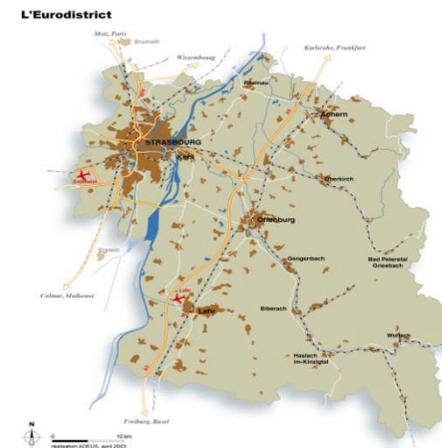


Le périmètre du projet: CUS et Ortenau

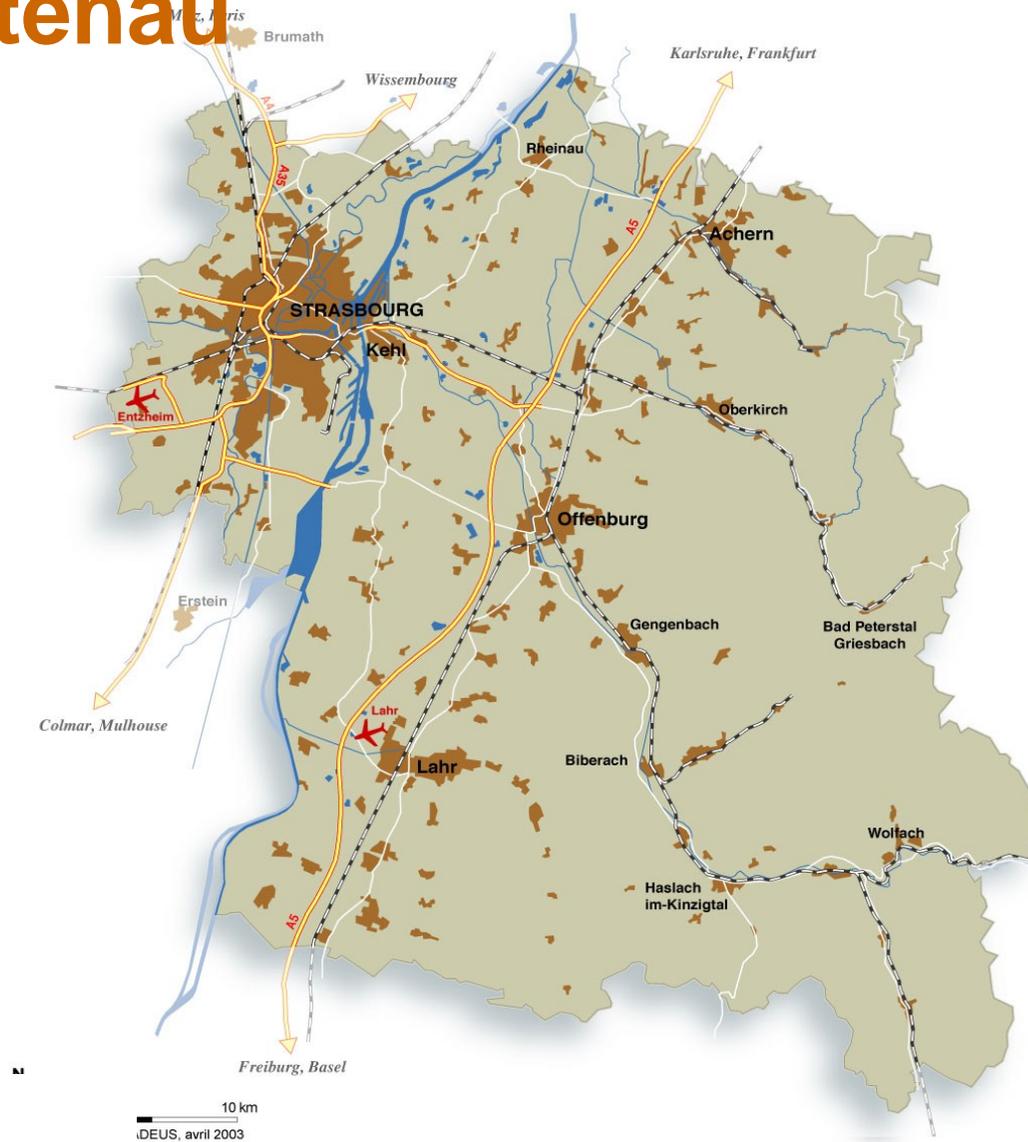
Les raisons de ce choix

un équilibre démographique

des entités dotées de la personnalité juridique et
qui disposent d'une représentation politique



Le périmètre du projet: CUS et Ortenau



Le dispositif de travail en place depuis 2003



Les acteurs

Bund

Etat

Ortenaukreis

Ville de Kehl

CUS

Les personnes publiques associées

Villes d'Offenbourg, de Lahr,
d'Oberkirch, d'Achern et de
Strasbourg

Land Baden-Württemberg

Conseil régional d'Alsace et
Conseil général du Bas-Rhin

Le dispositif de travail en place depuis 2003

Les résultats



24 mai 2003: Résolution commune CUS/Ortenau

30 juin 2003: Note de cadrage ministérielle franco-allemande

Août 2003: Propositions des partenaires institutionnels (consultation réalisée par la CUS)

15 janvier 2004: Liste commune d'actions prioritaires CUS/Ortenau

9 février 2004: Lettre d'engagements du MAE français

Les orientations partagées au niveau local



Le périmètre CUS-Ortenau

La création d'un Eurodistrict exemplaire et novateur par rapport à la coopération transfrontalière classique

Le dépassement, à terme, d'une structure juridique de type « GLCT »

La réalisation de l'interconnexion TGV/ICE pour concrétiser le souhait d'un « Eurodistrict bien desservi » exprimé par MM.Schröder et Chirac

Les orientations partagées au niveau local



**Des actions prioritaires dans
les domaines suivants:**

Environnement

Déplacements et transports

Economie et emploi

**Coopération entre les
administrations publiques**

Education

Santé publique

**Enseignement
supérieur et recherche**

Sécurité publique

Justice

**Services postaux et
télécommunications**

Media

Le positionnement des Etats



Des éléments de cadrage communs

Affirmation du caractère pilote de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau et de sa dimension européenne

Soutien du projet par accords interétatiques

Acceptation du périmètre CUS-Ortenau

Confirmation du choix du GLCT comme structure juridique initiale

Le positionnement des Etats



Du côté français, des précisions

Appui technique de l'Etat pour la création du GLCT

Accord pour faire évoluer la structure juridique au-delà du GLCT

Proposition que le GLCT participe à l'appel à projets préalable à l'élaboration d'un contrat métropolitain

Soutien de l'Etat dans la démarche visant à conférer un statut communautaire à l'Eurodistrict

Le positionnement des Etats



Du côté français, des précisions

Proposition de mobiliser les Inspections générales des Finances et de l'Administration pour examiner les conditions d'un financement pérenne de l'Eurodistrict, y compris dans ses aspects fiscaux

Engagement de l'Etat à intensifier sa coopération dans 3 domaines prioritaires: Apprentissage de la langue du voisin et bilinguisme; Santé publique; Environnement

Le projet porté par la CUS



Un levier de développement

Interconnexion TGV/ICE

Synergies entre les Ports de Strasbourg et Kehl

**Coordination des positionnements des aéroports
d'Entzheim, Lahr et Baden-Baden**

**Fiscalité harmonisée et promotion économique
commune**

Le projet porté par la CUS



Un laboratoire d'intégration européenne

Reconnaissance par l'Union Européenne

Territoire pour l'expérimentation et l'application
des politiques communautaires

Rôle phare pour la défense des droits de
l'Homme en Europe

Le projet porté par la CUS



Une initiative au service des citoyens

Apprentissage de la langue du voisin et bilinguisme (territoire test pour l'application de la Déclaration de Poitiers)

Actions culturelles (sur le modèle du Festival des Deux Rives; création d'une bibliothèque franco-allemande à vocation européenne, etc)

Le projet porté par la CUS



Une initiative au service des citoyens

Zone pilote pour l'utilisation transfrontalière de la carte vitale

Coopérations renforcées: sécurité publique, police, justice

Espace commun de loisirs (dans la continuité du Jardin des deux Rives)